



centredeloisirs.acssq@queyras.org
http://queyras.org/loisirs/
04.92.46.82.55 (bureau)
07.67.12.50.55 (alsh)

Règlement intérieur de l'ALSH

Ce service est proposé aux enfants du Queyras, des communes de Château-Ville-Vieille, Aiguilles, Abriès-Ristolas. Toutefois, un enfant extérieur peut être admis, si des places restent disponibles.

Inscription et réservation :

Compte tenu de la responsabilité engagée par l'ACSSQ auprès des enfants, des parents, des prestataires, de l'équipe d'animation et des communes qui financent ce service (Aiguilles et Château-Ville-Vieille), nous sommes contraints de réglementer les modalités d'inscription à L'ALSH.

Toutes les inscriptions doivent être faites au bureau de l'ACSSQ et seront effectives sur présentation du dossier complet accompagné du règlement (par chèque ou espèces). La facture acquittée correspondra à la validation de l'inscription.

Les réservations pour les vacances de février seront ouvertes dès le 30 janvier 2023, et ce, jusqu'au 10 février 2023.

Le dossier sera constitué d'une fiche sanitaire annuelle, d'une photocopie du carnet de vaccination, de la fiche d'inscription, de ce règlement intérieur signé et du bulletin d'adhésion ACSSQ 2023.

La clôture des réservations s'effectuera à la date indiquée, avant le début de la période concernée. En fonction du remplissage, les inscriptions de dernières minutes seront étudiées au cas par cas par l'équipe d'animation.

L'inscription à l'un de nos programmes implique l'adhésion aux conditions générales de vente.

Horaires :

Nous vous accueillerons du lundi au vendredi sur les deux semaines de vacances scolaires à partir de 8h, jusqu'à 18h, dans les locaux de l'ACSSQ à Aiguilles.

8h - 9h : Accueil des enfants

9h15 - 11h45 : Activités

11h45 - 13h30 : Repas et temps pour soi.

13h30 - 16h : Activités

16h - 16h30 : Goûter

16h30 - 18h : Départ des enfants

Tarifs :

Sauf indication contraire dans la fiche technique, ils comprennent l'encadrement, des frais d'organisation et les transports sur activités.

Quotient Familial		Journée complète (communes qui financent le projet)	Journée complète (autres communes)
Inf à 500	Barème 1	10 €	15 €
De 501 à 700	Barème 2	12 €	18 €
De 701 à 1000	Barème 3	13.5 €	20,25 €
De 1001 à 1600	Barème 4	15 €	22,50 €
Sup à 1601	Barème 5	18 €	27 €

Annulation d'une inscription :

Les absences pour raison médicale font l'objet d'une exonération de facturation sur présentation d'un certificat médical dans les 3 jours qui suivent le jour d'absence.

Dans les autres cas, aucun remboursement ne pourra être fait.

Responsabilité :

L'ACSSQ est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAIF. Cette RCP ne saurait se substituer à la Responsabilité Civile Individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

Droit à l'image :

En signant ce document, vous autorisez la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle votre enfant apparaît, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée. Que ce soit dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de l'ACSSQ ou pour tout autre usage.

Si vous n'acceptez pas, précisez-le en fin de document.

Groupe What's App :

En signant ce document vous acceptez d'être ajouté sur le groupe What's App du centre de loisirs.

Signature du responsable légal (Nom, Prénom), suivi de la mention "lu et approuvé" :

- Refus droit à l'image
- Refus groupe What's App